



SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du lundi 17 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 17 juin à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 11 juin 2019, s'est réuni en mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

Membres en exercice : 12

Membres présents et votants : 08

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Daniel ROBE (CCRA), Brigitte HAVART (CCPO) représentée par Bruno DEMILLY, Jacques André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO).

Suppléants présents : M. PEQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA).

Suppléants excusés : Francis LECLERCQ (CCRA).

SECRETAIRE DE SEANCE : Bruno DEMILLY (CCPO)

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
20 JUIN 2019

19 / 2019 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 APRES SAISINE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Président indique que le budget primitif du SYMVAHEM a été voté le 28 mars dernier. Dans le cadre du contrôle de légalité, les services de la préfecture ont saisi la chambre régionale des comptes au motif que le budget n'avait pas été voté en équilibre réel.

Après examen, la chambre régionale des comptes a rendu un avis selon lequel le budget a bien été voté en équilibre réel et qu'il n'y a donc pas lieu de proposer des mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire. Les élus ont été destinataires de l'avis de la CRC.

Le conseil syndical décide, à l'unanimité (8 voix pour 0 contre), de prendre acte de cet avis et de confirmer l'approbation du budget primitif 2019.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le 18 JUN 2019

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.





SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du lundi 17 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 17 juin à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 11 juin 2019, s'est réuni en mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

Membres en exercice : 12

Membres présents et votants : 08

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Daniel ROBE (CCRA), Brigitte HAVART (CCPO) représentée par Bruno DEMILLY, Jacques André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO).

Suppléants présents : M. PEQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA).

Suppléants excusés : Francis LECLERCQ (CCRA).

SECRETAIRE DE SEANCE : Bruno DEMILLY (CCPO)

20 / 2019 PROJET DE CREATION DE DE ZONES D'EXPANSION DE CRUES – VISITE DE SITES

Afin d'illustrer la présentation du projet de création de zones d'expansion de crues, il est proposé d'organiser, en partenariat avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, une visite d'ouvrages similaires réalisés par le SmageAa dans le bassin versant de l'Aa.

Cette visite permettra d'apporter des réponses concrètes aux différentes questions.
La date retenue pour cette visite est le 11 juillet en fin d'après-midi.

Cette action de communication s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le Parc Régional des Caps et Marais d'Opale. Le parc prendra en charge les dépenses liées à cette visite et émettra un titre au nom du SYMVAHEM pour rembourser les frais à hauteur de 25% comme indiqué dans la délibération n°18-2019.

Les crédits sont prévus au budget primitif.

Il est demandé au conseil syndical de valider ce déplacement et d'autoriser le Président à signer tous documents en lien avec celui-ci.

Le conseil syndical décide, à l'unanimité (8 voix pour 0 contre), d'autoriser le Président à signer tous documents en lien avec cette action.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le **25 JUIN 2019**

Le Président, José BOUFFART

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
27 JUIN 2019



SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du lundi 17 juin 2019

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

L'an deux mille dix-neuf le 17 juin à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 11 juin 2019, s'est réuni en mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

Membres en exercice : 12

Membres présents et votants : 08

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Daniel ROBE (CCRA), Brigitte HAVART (CCPO) représentée par Bruno DEMILLY, Jacques André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO).

Suppléants présents : M. PEQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA).

Suppléants excusés : Francis LECLERCQ (CCRA).

SECRETARE DE SEANCE : Bruno DEMILLY (CCPO)

**21 / 2019 PLAN DE GESTION – TRAVAUX DE RESTAURATION 2019 – AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR SIGNER LES MARCHES**

Une consultation est en cours pour retenir les prestataires relatifs à un marché de restauration de la Hem composé de deux lots :

Lot 1 : Limitation de la divagation des animaux dans le lit (clôtures, abreuvoirs, ponts...) et protection des berges

Lot 2 : Restauration de la ripisylve (abattage /élagage, plantation...)

Le budget est fixé à 90 000 euros HT.

La date limite de consultation étant fixée au 2 juillet prochain, les crédits étant prévus au budget 2019, il est proposé au conseil syndical :

- d'autoriser le Président à retenir le ou les prestataires présentant la meilleure offre pour chacun des deux lots ;
- de l'autoriser à signer les marchés en conséquences ainsi que toutes les pièces y afférent.
- de l'autoriser à accomplir les démarches relatives aux demandes de subvention.

Les crédits sont prévus au budget primitif.

- Le conseil syndical décide, à l'unanimité (8 voix pour 0 contre), d'autoriser le Président à retenir le ou les prestataires présentant la meilleure offre pour chacun des deux lots,
- d'autoriser le président à signer les marchés en conséquences ainsi que toutes les pièces y afférent,
- d'autoriser le président à accomplir les démarches relatives aux demandes de subvention.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le **25 JUIN 2019**

Le Président, José BOUFFART

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
27 JUIN 2019





SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du lundi 17 juin 2019

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

L'an deux mille dix-neuf le 17 juin à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 11 juin 2019, s'est réuni en mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

Membres en exercice : 12

Membres présents et votants : 08

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Daniel ROBE (CCRA), Brigitte HAVART (CCPO) représentée par Bruno DEMILLY, Jacques André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO).

Suppléants présents : M. PEQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA).

Suppléants excusés : Francis LECLERCQ (CCRA).

SECRETAIRE DE SEANCE : Bruno DEMILLY (CCPO)

22 /2019 SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AU RISQUE INONDATION

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil syndical a validé les actions faisant partie du plan de communication dans le cadre du PAPI du Delta de l'Aa, pour un montant de 10 000 euros de dépenses subventionnées à hauteur de 75% (50% par l'Etat et le fond Barnier et 25% par l'Agence de l'eau).

Dans ce cadre, il est proposé de mettre en œuvre l'une des actions à savoir l'organisation d'une action de sensibilisation des scolaires au risque inondation. 14 classes seraient concernées.

L'objectif est de sensibiliser les enfants à la prévention des inondations, développer leur connaissance sur le risque inondation.

Pour ce faire, il est proposé de les faire participer à l'animation pédagogique intitulée « les humeurs de la rivière » à la maison du papier pour développer les connaissances suivantes :

- comprendre le fonctionnement d'une rivière, comprendre les inondations
- apprendre les différents moyens de prévention des inondations à l'aide d'une maquette et de petits jeux
- apprendre les bons gestes à avoir en cas d'inondation.

Sont concernées toutes les classes de CE2 et CM1 du bassin versant de la Hem sur la base du volontariat.

Le budget de cette action est estimé à 1700 euros (animation sur place et déplacement en bus).

Le conseil syndical décide, à l'unanimité (8 voix pour 0 contre) d'autoriser le Président à engager les dépenses correspondantes à l'action prévue au plan de communication dans le cadre du PAPI du Delta de l'Aa.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **25 JUIN 2019**
Le Président, José BOUFFART

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
27 JUIN 2019





SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du lundi 17 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 17 juin à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 11 juin 2019, s'est réuni en mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

Membres en exercice : 12

Membres présents et votants : 08

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Daniel ROBE (CCRA), Brigitte HAVART (CCPO) représentée par Bruno DEMILLY, Jacques André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO).

Suppléants présents : M. PEQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA).

Suppléants excusés : Francis LECLERCQ (CCRA).

SECRETAIRE DE SEANCE : Bruno DEMILLY (CCPO)

23 /2019 REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-17, L5211-20 et suivants, Considérant ce qui suit :

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé et attribué au bloc communal une compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Elle a prévu de manière concomitante le transfert de cette compétence aux EPCI à fiscalité propre. Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), cette nouvelle compétence doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Les missions relevant de la GEMAPI prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement sont les suivantes :

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer

8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Par délibération du 27 avril 2017, le conseil syndical a validé la participation du SYMVAHEM à une étude portée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux de l'Aa en vue de redéfinir les statuts conformément aux dispositions de la loi GEMAPI.

Les représentants élus et techniciens des EPCI membres du SYMVAHEM ont été associés à cette étude au cours de réunions de concertation.

Les statuts du SYMVAHEM, ainsi modifiés, permettent de clarifier les interventions du syndicat au regard des dispositions de la loi GEMAPI ainsi qu'en termes de compétences transférées et délégués.

Il est demandé au conseil syndical de se prononcer sur la révision des statuts du SYMVAHEM.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité (8 voix pour 0 contre) de valider le projet de statuts du SYMVAHEM, annexé à la présente délibération, d'autoriser le Président à le notifier aux EPCI et à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue d'une entrée en vigueur des statuts au 1^{er} janvier 2020.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le
Le Président, José BOUFFART

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
27 JUIN 2019

